

Mon enfant est accompagné dans un CMPP

CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique

Qu'est-ce qu'un CMPP ?

- Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques sont des établissements médico-sociaux.
- Les CMPP sont des centres de consultation, de diagnostic et de soin, ambulatoires, non sectorisés, recevant des enfants et adolescents (de 0 à 20 ans), ainsi que leur famille.
- Le financement est assuré par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie après accord avec le médecin conseil de celle-ci.

Qui demande ? Qui oriente ?

- Les demandes de consultation se font à l'initiative des parents ou représentants légaux, parfois sur les conseils des acteurs de la vie sociale, éducative, du milieu scolaire ou des services de soin.

A quoi sert un CMPP ?

- La mission d'un CMPP est d'accueillir les enfants et les adolescents présentant des troubles psycho-affectifs, réactionnels, de comportement, névrotiques, psychomoteurs, orthophoniques, des difficultés d'apprentissage.
- L'équipe pluridisciplinaire est placée sous l'autorité d'un médecin-psychiatre directeur. Elle se compose le plus souvent de :
 - médecins psychiatres ou pédopsychiatres
 - psychologues
 - orthophonistes
 - psychomotriciens
 - assistants sociaux
 - psychopédagogues.

Comment fonctionne un CMPP ?

- Dans un premier temps, l'enfant et ses parents ou représentants légaux sont reçus par un consultant, le plus souvent médecin pédopsychiatre ou psychologue.
- Ces premières consultations ont pour but d'évoquer les difficultés rencontrées par l'enfant et ainsi poser un diagnostic afin de proposer un traitement adapté.

Et après...

- Si un suivi est encore nécessaire pour l'enfant au terme de son traitement au CMPP, il pourra être réorienté vers d'autres structures.